

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 SEPTEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

**Étaient représentés :**

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.  
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.  
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.  
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

**Absente :**

Mme ESPINASSE France.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

**2021.55 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2021.**

**Madame Isabelle FERRAND ne prend pas part au vote.**

**VOTE : Pour : 27**

Mes Chers Collègues,

**I - Exposé des motifs :**

L'étude des dossiers déposés par les associations au titre des demandes de subventions 2021 a montré une grande diversité de situations. En effet, la période de pandémie et l'arrêt des regroupements de personnes ont entraîné pour certains une perte de recettes importantes, pour d'autres une interruption totale d'activité ou encore une activité en « dents de scie » au grès des protocoles d'accueil.

Il a donc été décidé, dans un premier temps, d'attribuer les subventions 2021 selon les modalités suivantes :

- Attribution de 100 % de la subvention 2020 aux associations qui ont perçu 600 € ou moins ;
- Attribution d'une subvention adaptée à la situation pour les associations qui sont intervenues dans le domaine de l'aide aux personnes ;

- Attribution de 75 % de la subvention perçue en 2020 pour les associations qui ont perçu en 2020 plus de 600 €.

Dans un second temps, et après avoir affiné avec l'association la demande au regard de ses besoins et de ses projets, il était prévu le vote d'une nouvelle subvention en septembre pour clôturer les attributions 2021.

Il convient donc de procéder au versement du solde 2021 si nécessaire (voir détail dans tableau joint) d'une part et de fixer d'autre part le montant de la subvention annuelle pour les associations Musiquenvie, RCBB et la Crèche Histoire d'Enfants pour lesquelles un premier acompte de 50 % sur la base de la subvention N-1 a déjà été mandaté (délibération n° 2021.21 du 6 avril 2021 – Conventions d'objectifs). Le solde sera versé à l'issu du vote.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2021 (article 6574), section de fonctionnement.

Associations Sportives	Propositions
Cabe 47	225 €
Cabbe	500 €
Indian's	1 537 €
Golf d'Agen Bon-Encontre	1 450 €
S.A.B.B.E	250 €
Tennis Club Bon-Encontre	875 €
Volley V3B	875 €
RCBB	14 250 €
Sous-Total	19 962 €

Associations Sociales	Propositions
ASSAD	875 €
Club La Bonne Rencontre	750 €
Sous-Total	1 625 €

Education	Proposition
Crèche Histoire d'Enfants	35 000 €
Sous-Total	35 000 €

Associations Culturelles	Propositions
Les Amis de Sainte Radegonde	225 €
Comité jumelage Carabane	312 €
Radio Bulle	187 €
Groupe Vocal Andante	212 €
Musiqu'envie	13 767 €
Sous-Total	14 703 €

Associations d'Animation	Propositions
Fadas de la musique mécanique	250 €
Propriétaires Plaine du Levant	175 €
Sous-Total	425 €

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** d'attribuer les subventions 2021 comme suit :

Associations Sportives	Subventions allouées
Cabe 47	225 €
Cabbe	500 €
Indian's	1 537 €
Golf d'Agen Bon-Encontre	1 450 €
S.A.B.B.E	250 €
Tennis Club Bon-Encontre	875 €
Volley V3B	875 €
RCBB	14 250 €
Sous-Total	19 962 €

Associations Sociales	Subventions allouées
ASSAD	875 €
Club La Bonne Rencontre	750 €
Sous-Total	1 625 €

Education	Subventions allouées
Crèche Histoire d'Enfants	35 000 €
Sous-Total	35 000 €

Associations Culturelles	Subventions allouées
Les Amis de Sainte Radegonde	225 €
Comité jumelage Carabane	312 €
Radio Bulle	187 €
Groupe Vocal Andante	212 €
Musiqu'envie	13 767 €
Sous-Total	14 703 €

Associations d'Animation	Subventions allouées
Fadas de la musique mécanique	250 €
Propriétaires Plaine du Levant	175 €
Sous-Total	425 €

**ETANT PRECISE** que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2021 (article 6574), section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de  
transmission en Préfecture.  
Affichage le 4 octobre 2021

Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,  
**Laurence LAMY**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20210928-202155-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2021  
Date de réception préfecture : 05/10/2021